

Vesoul, le 22 août 2023

MODALITES ADMINISTRATIVES CHAMPIONNAT U18 U15 SAISON 2023/2024

PUBLICATION HORAIRES ET TERRAINS

Les horaires et terrains sont consultables sur le site internet du District
rubrique championnat LE JEUDI A 12H de la semaine S moins 1 (semaine précédant celle de
la rencontre).

MODIFICATIONS HORAIRES ET TERRAINS

Les demandes de modifications se réaliseront **UNIQUEMENT via la procédure
informatique via foot club.**

Les demandes réceptionnées par le biais d'autre moyens (courriel, courriers,) ne seront
plus prises en compte.

- L'échéance pour les demandes de modifications (horaires et terrains) des rencontres U18
D1 et U15D1 **est fixée au lundi précédant la rencontre (à 24H00).**
- L'échéance pour les demandes de modifications (horaires et terrains) des rencontres U18
D2 D3 et U15D D2 D3 **est fixée au jeudi précédant la rencontre (à 24H00).**

Toutes les demandes postérieures à cette échéance (sauf celles demandées en fonction des
intempéries et validées ou décidées comme telles par le District) ne pourront pas être prises en compte.

FEUILLES DE MATCHES

Utilisation **OBLIGATOIRE** de la FMI.

A défaut, les clubs s'exposeront aux amendes financières prévues au statut financier du
District.

Nous comptons sur votre aide et votre indispensable efficace collaboration.

Le Directeur Administratif,

Raphaël TAVERDET

